



SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 FEVRIER 2022

Convocations adressées le mardi 22 février 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 59

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires en présentiel :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND est arrivé à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christian GATARD à partir de la délibération n°16, Emmanuel FRANCOIS est arrivé à la délibération n°5, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Wilfried SCHWARTZ, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Céline DELAGARDE est arrivée à la délibération n°6, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Jean-Gérard PAUMIER est parti avant le vote de la délibération n°17, Michel SOULAS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Franck GAGNAIRE, Marie QUINTON, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Délégués titulaires en visioconférence ayant pris part au vote :

Corinne CHAILLEUX, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Aylin GULHAN, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Stéphanie AK, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Elodie HUAULT, Laurence LEFEVRE, Christine BLET, Iman MANZARI, Betsabée HAAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Pierre-Alexandre MOREAU, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Romain BRUTINAUD.

Délégués titulaires en visioconférence ayant donné pouvoir :

Catherine REYNAUD a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Martin COHEN, Michel GILLOT a donné pouvoir à Philippe BRIAND jusqu'à la délibération n°5, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE jusqu'à la délibération n°5.

Délégués titulaires en visioconférence n'ayant pas pris part au vote :

Philippe BOURLIER, Valérie JABOT.

Titulaires absents excusés :

Francine LEMARIE a donné pouvoir à Philippe BRIAND, Didier VALLEE a donné pouvoir à Claudie HALLARD, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Patrick LEFRANCOIS a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX, Odile MACE a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Christian BONNARD a donné pouvoir à Emmanuel FRANCOIS, Emmanuel DENIS a donné pouvoir à Alice WANNERROY, Christophe DUPIN a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Cathy MUNSCH-MASSET.

Désignation de Emmanuel DUMENIL, Vice-Président en qualité de Secrétaire de séance.

C_22_02_28_028- RELATIONS AUX USAGERS - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES MODALITES DE CONSTITUTION DU COLLEGE CITOYEN DU CODEV

Monsieur Régis SALIC, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants doivent mettre en place un conseil de développement selon l'article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales.

Par délibération en date du 25 mars 2021, le conseil métropolitain a autorisé l'installation, fixé la composition et l'organisation du conseil de développement (CODEV) de Tours Métropole Val de Loire.

Le CODEV comprend donc 4 collèges : un collège citoyen de 55 membres, un collège de 15 personnes qualifiées, un collège de 19 représentants des milieux socioprofessionnels ainsi qu'un collège de 22 représentants des communes membres.

A ce jour, seule la composition du collège des personnes qualifiées et celle des représentants des milieux socioprofessionnels a été réalisée, sachant que l'installation du collège des 22 représentants des communes est en cours.

Cela étant, la composition du collège citoyen n'a pu être finalisée, la procédure d'installation n'ayant pas abouti, du fait de la complexité de la gestion du mode opératoire par tirage au sort à partir des 22 listes électorales.

C'est pourquoi il est rendu nécessaire de modifier le processus d'installation du collège citoyen afin de le mettre en place dans les meilleurs délais et ainsi de finaliser l'installation du CODEV.

La nouvelle démarche proposée pour la constitution du collège citoyen est celle d'un appel à candidatures citoyennes avec tirage au sort des 55 membres dans le respect de la parité et de la représentativité du territoire et de la population au sein du CODEV.

Ce processus permettra de répondre aux sollicitations existantes des personnes intéressées pour devenir membre citoyen du CODEV.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10-1,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 février 2022,

- **DECIDE** de la modification du processus de sélection des 55 membres citoyens du CODEV de Tours Métropole Val de Loire tel que précisé ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à la majorité.

32 votes contre : MMe Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Cathy SAVOUREY, Elise PEREIRA-NUNES, Alice WANNERROY, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Marie QUINTON, Oulématou BA-TALL, MM. Thierry CHAILLOUX, Didier VALLEE, Francis GERARD, Patrick LEFRANCOIS, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Christopher SEBAOUN, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Franck GAGNAIRE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Benoît FAUCHEUX, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Non votants : MMe HUAULT, SCHALLER, GALLOT-LAVALLEE, FORTIER, MM. SCHWARTZ, LOYAU-TULASNE, CLEMENT, MOREAU.

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,**



Frédéric CHABELLARD